

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

séance du 28 septembre 2009
séance du 4 septembre 2009

28 Amicale Creilloise de Natation - renouvellement du contrat d'objectifs - saison 2009-2010

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M MONTES

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

29

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal, expose :

Afin de favoriser et promouvoir la pratique de la natation et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville de Creil renouvelle son contrat d'objectifs avec l'Amicale creilloise de Natation.

Le document précise dans le cadre des objectifs municipaux en matière de politique sportive, les engagements réciproques de la ville et de l'association.

Ce contrat établi pour la saison 2009-2010, détaille notamment les obligations et axes de développement de l'association, de la formation des cadres à l'élargissement des publics, des résultats sportifs à la participation à des événements locaux, ainsi que les aides directes et indirectes apportées à la commune.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et les avenants éventuels.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 4 septembre 2009
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39 Pour : 39 Contre: 0 Abstentions: 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Article 2 :

d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous-Préfecture :
02 OCT. 2009

Jean-Claude VILLEMMAIN

Affiché le : **02 OCT. 2009**

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 21/10/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rainy

